

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_188

Objet : Création d'un emploi non-permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet - Assistant(e) RH plateforme Proch'Emploi

Séance du mardi douze novembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Présents (56) :

Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Elizabeth BOULET - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSENS - Thierry DEHONDT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Pascal BECUE (Suppléant) - Emidia KOCH

Procurations (19) :

Francis AMPEN à Luc EVERAERE - Brigitte GALLI à Christophe LEGROIS - Gaëlle LEFEVRE à César STORET - Gilles DEVIENNE à Dominique JOLY - Sophie SPATOLA à Arnaud DEVILLEZ - Marjorie VANDENBERGHE à Emidia KOCH - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Jacques NUNS à Samuel BEVER - Philippe DUHAMEL à Valentin BELLEVAL - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Sophie ANDRE à Audrey SCHERRIER - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Anne DECOOL à Sandrine KEIGNAERT - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Christian BELYNCK à Thierry DEHONDT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 75

Secrétaire de séance : Nathalie DEBOUDT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION 2024 188

Objet : Création d'un emploi non-permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet - Assistant(e) RH plateforme Proch'Emploi

Vu le Code général de la fonction publique ;

Considérant que lors de la séance plénière du 19 novembre 2020, l'exécutif régional a adopté le nouveau document cadre présentant le dispositif «plateformes territoriales Proch'emploi en lien avec les entreprises », ainsi que la convention cadre d'objectifs et de moyens 2021 – 2025 qui sera contractualisée avec les structures porteuses des plateformes ;

Considérant la délibération autorisant le Président à solliciter la Région Hauts-de-France pour être le porteur de la plateforme Proch'Emploi ;

Considérant la convention cadre d'objectifs et de moyens 2021-2025 définissant les objectifs et les engagements réciproques de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure et de la Région Hauts de France pour l'exécution du programme Plateforme Territoriale Proch'Emploi en lien avec les entreprises qui s'inscrit dans les objectifs définis par le dispositif Proch'Emploi.

Considérant la nécessité de recruter un assistant ressources humaines ;

Il vous est proposé :

- de créer un emploi non-permanent d'assistant ressources humaines au grade de rédacteur territorial, grade de catégorie B, afin de mener à bien le projet ou l'opération identifiée suivante :

– chargé de recrutement de la plateforme Proch'Emploi, ayant les missions suivantes :

- assurer l'interface et travailler en partenariat entre les différents acteurs du projet : entreprises, acteurs de l'emploi et de la formation, institutionnels...
- établissement de fiches de poste,
- sourcing et présélection de candidats : conduite d'entretiens téléphoniques et physiques, validation et mise en relation avec les entreprises,
- organiser et assurer la logistique et le suivi des événements organisés par la plateforme (rencontre Jeunes-Entreprises),
- participation à la prospection téléphonique des entreprises et aux actions de communication autour du dispositif Proch'Emploi (Mailing, Puch CV...),
- suivi et mise à jour de tableaux de bord, reporting d'activité,
- pour une durée prévisible d'un an soit du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus.

– cet agent assurera les fonctions d'assistant ressources humaines de la plateforme Proch'emploi à temps complet,

– il devra justifier d'un niveau d'études Bac à Bac + 2 dans le domaine des ressources humaines ou administratif,

– la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelon 1 du grade de rédacteur territorial,

– le régime indemnitaire instauré par délibérations est applicable,

- les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Vote :

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance,



Nathalie DEBOUDT

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 12 novembre 2024,
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Valentin BELLEVAL

